

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2024-12-624 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :
 - o 3.2. Programme triennal des dépenses en immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 - Adoption.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-11-625 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents présentant les prévisions budgétaires 2025 et se déclarent satisfaits des explications reçues;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte, tel qu'elles ont été présentées, les prévisions budgétaires pour l'année financière 2025 démontrant des revenus, des dépenses et des affectations de l'ordre de 26 309 512 \$;
- DE publier le document explicatif du budget 2025, conformément à l'article 474.3 de la Loi des cités et villes.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 47.

La période de questions a eu lieu à 20 h 47.

2024-11-626 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 48.

ADOPTÉE à l'unanimité